

PREFECTURE DE LA LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° SPECIAL - 27

Date de parution : 31 mai 2010

SOMMAIRE DU RAA SPECIAL N° 27 DU 31 mai 2010

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET ECONOMIQUES

SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'ANIMATION INTERMINISTERIELLE

BUREAU DU COURRIER

ARRETE N° 10-51 DU 31/05/10 AUTORISANT MONSIEUR BERNARD LE MENN, SOUS PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON, À PRESIDER LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES DU 7 JUIN 2010 ET LUI ACCORDANT UNE DELEGATION DE SIGNATURE EXPRESSE ET PERSONNELLE POUR SIGNER LE PROCES VERBAL.....3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

ARRETE N°351-DDPP-10 DU 28/05/2010 MODIFIANT L'ARRETE PRÉFECTORAL DU 20 JUILLET 2009 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES.....4

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

RHÔNE-ALPES

A R R Ê T E N° 2010-07 DU 29/04/2010, SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE PAR M. ALAIN LOMBARD, DIRECTEUR RÉGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES EN RHÔNE-ALPES.....5

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET ECONOMIQUES

SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'ANIMATION INTERMINISTERIELLE

BUREAU DU COURRIER

**ARRETE N° 10-51 DU 31/05/10 AUTORISANT
MONSIEUR BERNARD LE MENN, SOUS PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON,
À PRÉSIDER LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES DU 7 JUIN 2010 ET LUI ACCORDANT UNE DELEGATION DE
SIGNATURE EXPRESSE ET PERSONNELLE POUR SIGNER LE PROCES VERBAL**

**Le Préfet de la Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU les articles R 1416-16 et R 1416-17 du code de la santé publique,

VU le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les Départements,

VU le décret du 30 janvier 2009, nommant Monsieur Pierre SOUBELET Préfet de la Loire,

VU l'arrêté préfectoral N°2006-412 du 25 juillet 2006 instituant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques dans le département de la Loire,

A R R E T E

Article 1^{er} : Monsieur Bernard LE MENN, sous préfet de l'arrondissement de Montbrison, est autorisé à présider le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques du lundi 7 juin 2010, dans les conditions fixées aux articles R 1416-16 et R 1416-17 du code de la santé publique, Monsieur le Préfet et Monsieur le Secrétaire Général étant empêchés.

Une délégation de signature expresse et personnelle lui est donnée afin de signer le procès verbal de la réunion.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire et le Sous Préfet de Montbrison sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Loire.

Saint-Etienne, le 31 mai 2010

Le Préfet,
Pierre SOUBELET

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

ARRETE N°351-DDPP-10 DU 28/05/2010

MODIFIANT L'ARRETE PRÉFECTORAL DU 20 JUILLET 2009 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Le préfet de la Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU l'article L.1416-1 du code de la santé publique ;
VU les articles R.1416-16 à R.1416-21 du code de la santé publique relatifs au conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques ;
VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et notamment les articles 17 et 20 ;
VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé à compter du 1er avril 2010 ;
VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires modifiée, notamment l'article 57 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2006-412 du 25 juillet 2006 modifié portant mise en place du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2009-318 du 20 juillet 2009 modifié portant nomination des membres du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques ;
VU le courrier du président de l'association d'industriels pour la protection de l'environnement (ALSAPE) du 27 mai 2010 concernant le remplacement de M. JONCOUR, démissionnaire, par Mme Amélie MARQUIS ;
SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Loire,

ARRETE

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2009-318 du 20 juillet 2009 susvisé, portant nomination des membres du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, est modifié ainsi qu'il suit :

« **Article 1er** : Le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, placé sous la présidence du Préfet ou de son représentant, est ainsi composé :

4ème collège : personnes qualifiées

Mme MARQUIS Amélie

Représentant des industriels de l'association des entreprises du bassin Loire supérieur Auvergne pour la prévention des pollutions industrielles et la protection de l'environnement (ALSAPE) »

Article 2 : M. le secrétaire général de la Préfecture de la Loire, M. le directeur départemental de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Etienne, le 28 mai 2010

Pour le préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
signé : Patrick FERIN

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

RHÔNE-ALPES

A R R Ê T E N° 2010-07 DU 29/04/2010 **SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE PAR M. ALAIN LOMBARD, DIRECTEUR RÉGIONAL DES** **AFFAIRES CULTURELLES EN RHÔNE-ALPES**

Article 1^{er} – Subdélégation de signature est donnée à M. Michel PROSIC, directeur régional-adjoint des affaires culturelles et à M. Laurent WILLEMANN, secrétaire général, pour les avis, actes et correspondances compris dans l'article 1er de l'arrêté du 23 février 2009 susvisé portant délégation de signature M. Pierre SOUBELET, Préfet de la Loire, à M. Alain LOMBARD.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional des affaires culturelles, du directeur régional-adjoints des affaires culturelles et du secrétaire général, la subdélégation sera exercée par les chefs de service ci-après désignés, dans leur domaine respectif d'attribution, à l'exclusion des affaires revêtant une importance particulière :

- Mme Christine BAILLIET, responsable du fonctionnement des services,
- Mme Marie BARDISA, conservatrice régionale des monuments historiques,
- M. Michel BLIGNY, responsable des affaires européennes.
- Mme Anne LE BOT-HELLY, conservatrice régionale de l'archéologie,
- Mme Michèle BOUCHET-LACROIX, responsable du budget et de la comptabilité,
- Mme Jacqueline IBARRA, responsable des ressources humaines et de la formation,
- M. Michel LENOBLE, adjoint à la conservatrice régionale de l'archéologie.

Article 3 – M. le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet le 1er mai 2010, et qui sera affiché à la direction régionale des affaires culturelles et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Fait à Lyon, le 29 avril 2010
Le directeur régional des affaires culturelles
Alain LOMBARD